



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction générale de l'Aviation civile**

Blagnac, le  
15/06/2021

*Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud*

**HBE R+O**  
Aérodrome de SAINT-GIRONS ANTICHAN

*Division Opérations Aériennes*

09190 LORP-SENTARAILLE

Réf. : 2021/1087/DV/DSAC-S/OPA/AG

Affaire suivie par : David VOLCKRINGER  
david.volckringer@aviation-civile.gouv.fr

**Objet :** : Attestation de dépôt de Manuel d'Activité Particulière

Monsieur,

Par le présent courrier, la DSAC accuse réception de votre Manuel d'Activité Particulière édition 1.4 du 05/06/2021 dont vous trouverez ci-jointe, l'attestation de dépôt.

Ce manuel doit être joint aux documents de bord de l'appareil afin d'être présenté à toute demande.

Je vous rappelle que toute modification apportée au manuel devra faire l'objet d'un amendement.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la subdivision  
Aviation Générale

**David VOLCKRINGER**

**PJ : Attestation de dépôt**  
**Copie à : -**

**FORMULAIRE DE REFERENCE DE L'ORGANISME ASSURANT LE NIVEAU DE  
COMPETENCE POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PARTICULIERE**

Organisme (raison sociale et adresse):

<i>Nom de l'organisme</i>	<i>Adresse</i>
<b>HBE R+O</b>	<b>Aérodrome de Saint-Girons Antichan 09180 Lorp Sentaraille</b>

Je soussigné AMOUYAL Alexandre

atteste par le présent document que toute déclaration de compétence pour la pratique d'activités particulières délivrée par l'organisme mentionné ci-dessus est garantie :

- soit au regard de l'expérience du candidat ;
- soit, si le candidat ne peut justifier d'une expérience suffisante, par le suivi d'un programme de formation adapté à chaque activité particulière. Ce programme comprend les chapitres instruction au sol, instruction en vol, ainsi que les épreuves auxquelles doit satisfaire le candidat.

Je déclare que toute personne chargée de cette formation dispose d'un niveau de compétence suffisant.

Sont joints en annexe un dossier précisant :

- A. Les conditions minimum d'expérience requises justifiant la délivrance d'une reconnaissance de compétence ;
- B. Le programme de formation et de maintien du niveau pour chaque activité particulière ;
- C. Les noms et compétences des personnes chargées d'assurer cette formation.

Fait à Saint-Girons, Lorp Sentaraille. , le 05 juin 2021

(Signature)



(Partie réservée à l'administration)

Référence dossier... FHE-SU-024....., le... 15/06/2021.....

(Visa de l'autorité administrative)



Le chef de la subdivision  
Aviation Générale

*David*  
**David VOLCKRINGER**

**ATTESTATION DE DÉPÔT  
D'UN MANUEL D'ACTIVITE PARTICULIERE  
OU D'UN AMENDEMENT A CELUI-CI**

**Nom et adresse de l'exploitant :**

**HBE R+O**  
Aérodrome de SAINT-GIRONS ANTICHAN  
  
09190 LORP-SENTARAILLE

a déposé auprès de la Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud

**- un Manuel d'Activité Particulière ou un amendement à celui-ci :**

Édition n° édition 1.4 du 05/06/2021;

*Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.*

**Conformément à l'arrêté du 24 juillet 1991 modifié relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale.**

**Activités :**

lutte contre l'incendie

**Autres activités nécessitant une dérogation aux règles de la circulation aérienne générale :**

**Agréments de formation des personnels navigants à la pratique des activités suivantes :**

lutte contre l'incendie

**Aéronefs utilisés pour les activités mentionnées ci-dessus :**

Fait le 15/06/2021 à Blagnac

Référence AR\_MAP\_9146\_2021-06-15

**Cachet et Signature**



Le chef de la subdivision  
Aviation Générale

*DV*  
**David VOLCKRINGER**